

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 1^{er} jour du mois de mai 2014, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil
Est absent : M. Hébert Huard

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et madame Marie-Andrée Henry, assistante greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2014-05-72 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du 2^e projet de règlement – Règlement 2014-385
5. Adoption du Règlement d'emprunt 2014-387
6. Avis de motion – Règlement 2014-388
7. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-388
8. Avis de motion – Règlement 2014-389
9. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-389
10. Avis de motion – Règlement 2014-390
11. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-390
12. Avis de motion – Règlement 2014-391
13. Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2014-391
14. Exemption de taxes – Club de VTT Les Aventuriers de la Baie
15. Renouvellement de la carte de membre d'organisme CIEU-FM
16. Autorisation de l'itinéraire de la compétition de vélo de route et de course à pied pour les Jeux des 50 ans & plus
17. Résolution – Dossier 4^e Rue
18. Soutien à l'évènement Rodéo professionnel de Paspébiac
19. Modification de la résolution 2014-03-45
20. Octroi d'une subvention à la Fabrique St-Pie X
21. Participation à la Fête nationale du Québec
22. Levée de la séance

Il est proposé par madame Gina Samson que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2014-05-73 4- ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-385

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le 2^e projet de règlement numéro 2014-385 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

Le 2^e projet de règlement numéro 2014-385 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-05-74 5- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-387

ATTENDU le besoin d'acquérir deux camions d'une demi-tonne;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de deux camions d'une demi-tonne s'élève à 60 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 60 000 \$ pour payer le coût total d'acquisition du matériel roulant;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt 2014-387 soit adopté.

2014-05-75 6- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-388

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Delarosbil qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Paspébiac, le règlement numéro 2014-388 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de bonifier le contenu de l'article 37 « Les usages complémentaires à un usage du groupe HABITATION » du règlement de zonage afin d'ajouter la vente au détail (classe 41 et 42) comme usage complémentaire autorisé.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2014-05-76 7- ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-388

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le 1^{er} projet de règlement numéro 2014-388 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 9 juin 2014, à compter de 18 h 30, à la salle municipale du Conseil de la ville de Paspébiac.

Ce document est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-05-77 8- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-389

Avis de motion est donné par monsieur Christian Grenier qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Paspébiac, le règlement numéro 2014-389 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 7342 (Sablières et gravières) dans les zones 111-F et 126-AF.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2014-05-78 9- ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-389

Il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le 1^{er} projet de règlement numéro 2014-389 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 9 juin 2014, à compter de 18 h 30, à la salle du Conseil de la ville de Paspébiac.

Ce document est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-05-79 10- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-390

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Whittom qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Paspébiac, le règlement numéro 2014-390 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser l'entreposage extérieur de type D dans la zone 230-I.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2014-05-80 11- ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-390

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le 1^{er} projet de règlement numéro 2014-390 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 9 juin 2014, à compter de 18 h 30, à la salle du Conseil de la ville de Paspébiac.

Ce document est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-05-81 12- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-391

Avis de motion est donné par monsieur Christian Grenier qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Paspébiac, le règlement numéro 2014-391 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 15 (Maison mobile et modulaire) dans la zone 225-RE.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2014-05-82 13- ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2014-391

Il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le 1^{er} projet de règlement numéro 2014-391 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 12 mai 2014, à compter de 18 h 45, à la salle du Conseil de la ville de Paspébiac.

Ce document est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

2014-05-83 14- EXEMPTION DE TAXES – CLUB VTT LES AVENTURIERS DE LA BAIE

CONSIDÉRANT QUE le club de VTT Les Aventuriers de la Baie a formulé auprès du Gouvernement du Québec une demande d'exemption des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec demande que le conseil municipal fasse connaître sa position par rapport à cette demande;

CONSIDÉRANT QU'une audition sur la demande du club de VTT Les Aventuriers de la Baie sera tenue au cours des prochaines semaines par la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le club de VTT Les Aventuriers de la Baie n'est pas un organisme charitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil de mandater la direction municipale de faire connaître l'opposition de la Ville à cette demande pour des raisons d'équité et de respect pour l'ensemble des contribuables.

2014-05-84 15- RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE D'ORGANISME CIEU-FM

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac est un membre fondateur de CIEU-FM;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a renforcé ces liens en autorisant l'installation d'une tour de transmission;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a développé, au fil des ans, une forme de partenariat avec le radiodiffuseur de la Baie-des-Chaleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Samson et appuyé par monsieur Rémi Whittom d'autoriser le service de la trésorerie à renouveler la carte de membre d'organisme et y autoriser la dépense associée, soit 75,00 \$.

2014-05-85 16- AUTORISATION ET APPUI DES COMPÉTITIONS DE VÉLO DE ROUTE ET DE COURSE À PIED POUR LES JEUX DES 50 ANS & PLUS

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport du Québec demande au comité des Jeux des 50 ans et plus l'appui de la ville de Paspébiac pour assurer la tenue des compétitions de vélo de route et de course à pied;

CONSIDÉRANT QUE le Comité hôte des Jeux des 50 ans et plus assure que les effectifs requis seront présents lors de l'évènement portant sur les compétitions de vélo de route et de course à pied;

CONSIDÉRANT QUE le Comité hôte des Jeux des 50 ans et plus détaillera les parcours des différentes compétitions et que ceux-ci seront transmis au Ministère du Transport du Québec et à la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac fasse connaître son appui et son soutien aux compétitions de Vélo inscrites au programme des Jeux des 50 ans et plus au Ministère du Transport et à la Sûreté du Québec et conséquemment autorise les différents parcours des compétitions de vélo de route et de courses à pied tenues sur son territoire.

2014-05-86 17- RÉSOLUTION – DOSSIER 4^E RUE

CONSIDÉRANT QU'un résident de la 4^e Rue à Paspébiac contrevient depuis plus d'un an à certains règlements municipaux, dont celui portant sur les nuisances publiques;

CONSIDÉRANT QUE le même résident contrevient au plan d'urbanisme, entre autres, en tenant des activités de nature commerciale et industrielle dans un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le même résident a reçu de nombreux avis d'infraction, sans modifier son comportement;

CONSIDÉRANT QUE certains voisins subissent des préjudices importants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité de mandater la direction municipale d'enclencher les procédures judiciaires et qu'il est entendu que l'ensemble des frais juridiques seront partagés entre la Ville et lesdits voisins selon un protocole d'entente à être soumis aux parties.

2014-05-87 18- SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENT RODÉO PROFESSIONNEL DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la troisième édition du *Rodéo professionnel* de Paspébiac approuvé par l'*Association des Cowboys de l'Est du Canada* se tiendra à Paspébiac du 29 mai au 1^{er} juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs débourseront les coûts inhérents à la location de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement contribuera à développer une offre événementielle intéressante et diversifiée dans la ville de Paspébiac à un moment de l'année moins achalandé;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permettra aux résidents de Paspébiac et des alentours de découvrir ou redécouvrir le rodéo et le rendre accessible à la famille;

CONSIDÉRANT QUE plus de deux cents cowboys professionnels participeront à cet évènement approuvé par l'*Association des cowboys professionnels* du Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement d'envergure contribuera à engendrer des retombées économiques importantes pour la Ville et la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac appuie le projet par un soutien de ses services techniques et participe à titre de commanditaire pour un montant de 2 000 \$ et autorise le service de la trésorerie à émettre la commandite.

Étant membre du comité organisateur du Rodéo professionnel de Paspébiac, monsieur Frédéric Delarosbil se retire des délibérations afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

2014-05-88 19- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2014-03-45

CONSIDÉRANT que, le 10 mars 2014, le conseil municipal a adopté une résolution en faveur de la formation d'un conseil d'administration pour le Festival du Crabe de Paspébiac 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'un des membres nommés, a fait savoir son intention de se retirer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Delarosbil et résolu à la majorité de procéder à la nomination de monsieur Sébastien Denis comme l'un des administrateurs et membre du Conseil d'Administration du Festival du Crabe de Paspébiac 2014 inc.

2014-05-89 20- OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA FABRIQUE ST-PIE X

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de St-Pie X a formulé une demande visant à soutenir ses opérations de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, par équité, il est proposé par monsieur Christian Grenier et appuyé par madame Gina Samson d'autoriser le service de la trésorerie à accorder une subvention de 800 \$ à la Fabrique de St-Pie X.

2014-05-90 21- PARTICIPATION À LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a présenté une demande de soutien de 5 000 \$ pour la planification de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières, le Club Lions, l'AFEAS, la Chorale l'Impromptu, les Moussaillons, la Maison des Jeunes, l'école La Source, l'école Polyvalente de Paspébiac et de nombreux partenaires commanditaires ont indiqué leur volonté de participer aux célébrations de la Fête nationale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier et appuyé par monsieur Alain Delarosbil d'autoriser le service de la trésorerie à émettre une subvention de 500 \$ au nom de la ville de Paspébiac comme partenaire commanditaire.

2014-05-91 22- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 19 h 20.